

# Appel à projets

## Résidence d'artiste en territoire

Thème :  
L'arbre, le bois, la forêt

D'avril à octobre 2025



Cet appel à candidatures est lancé par le Parc naturel régional du Vexin français, en collaboration avec ses partenaires, le ministère de la Culture - DRAC Île-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise pour une **résidence sur le thème de l'arbre, le bois, la forêt**.

## Résidence en territoire

Depuis 2018, le Parc naturel régional du Vexin français (PNR du Vexin français), en partenariat avec la Direction régionale d'Île-de-France (DRAC) et le Département du Val d'Oise a accueilli plusieurs résidences sur son territoire, en majorité des résidences mission.

Le présent appel à projets concerne une résidence d'artiste en milieu rural.

L'objectif de cette nouvelle résidence est de poursuivre la mobilité des artistes et des œuvres dans des communes rurales. La résidence d'artiste en territoire s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel d'un territoire. Elle vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec un artiste ou une équipe artistique.

Il s'agira en effet de favoriser les rencontres et la participation des habitants à la vie artistique et culturelle du territoire ; leur expression culturelle et artistique ; le partage d'une expérience sensible, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

La résidence aura ainsi pour objectif premier la mise en œuvre d'un processus créatif avec les habitants, prenant notamment la forme de créations participatives.

L'artiste pourra utiliser les espaces mis à disposition pour des temps de créations personnelles le temps de la résidence.

## Thématique

### L'arbre, le bois, la forêt

Il s'agit de la thématique développée sur l'année 2025 au PNR du Vexin français : exposition scientifique et ludique de janvier à juin, exposition artistique « Anima Mundi, le Temps du Vexin » d'Astrid de Geuser de juillet à fin novembre, concours photo Pays d'Art et d'histoire, programme événementiel (dont Fête de la Nature), projets scolaires biodiversité...

La résidence se tiendra en parallèle de l'exposition artistique présentée au musée du Vexin français, favorisant les correspondances entre les deux démarches.

## Durée

D'avril à octobre 2025

## Domaines artistiques

Artistes plasticiens ou collectif artistique pluridisciplinaire avec une dominante arts visuels, photographie ou paysage.

## Bénéficiaires de la résidence / Publics visés

La résidence sera ancrée sur plusieurs lieux (4 maximum), avec différents types de publics.

Sont envisagés sous réserve :

- la Maison du Parc à Théméricourt, siège du Parc naturel régional du Vexin français – grand public
- un tiers-lieu, habitants
- un Espace de Vie Sociale, par exemple l'Espace Marianne à Magny-en-Vexin, publics fréquentant le lieu (jeunes, adolescents, seniors)
- une association, avec un public intergénérationnel, par exemple l'Association Place des Enfants à Marines (lien avec la résidence de personnes âgées)

## Calendrier de l'action

- **Phase de rencontre et de diagnostic avec les différents groupes et de mobilisation des participants**

Définition partagée des objectifs et des projets de réalisations dans chaque groupe. A l'issue de cette phase, l'artiste ou le collectif établira un calendrier des activités envisagées en fonction du projet présenté et le planning de présence sur le territoire qui sera porté à la connaissance du Parc.

- **Phase de créations participatives avec les habitants**

Ateliers et travail avec plusieurs groupes de participants, dans la durée (4 groupes sur plusieurs mois), soit une centaine d'heures de pratique artistique

A partir de la thématique, de la perception de la démarche de l'artiste ou collectif et du dialogue engagé, l'action artistique avec les groupes sera co-construite entre avril et octobre 2025

- **Temps de restitution et de valorisation de la démarche**

Au vu de la démarche, le nombre de participants doit rester restreint, mais il est demandé à l'artiste ou collectif de prévoir une restitution pouvant toucher un large public, afin d'avoir davantage d'impact sur le territoire. Le Parc et ses partenaires seront attentifs à l'ensemble des personnes touchées directement ou indirectement par le projet.

L'artiste ou le collectif s'engage à travailler à la médiation, à l'accompagnement du projet.

La restitution n'est pas nécessairement une finalité pour les participants, elle donne à voir le processus à l'œuvre, à le rendre intelligible, appropriable par un grand public. Elle s'appuiera sur une trace matérielle de la démarche qui restera sur le territoire, par des moyens annexes si l'action est éphémère (enregistrements, films, photographies, édition etc...). Elle peut prendre différentes formes, espaces, rendez-vous. Elle doit être pensée en amont.

## Suivi et évaluation

Des points d'étape réguliers seront organisés avec les partenaires au cours du projet, à minima après la phase de rencontre et après le travail de co-création. Un point financier sera réalisé à mi-parcours. Un bilan final sera présenté permettant de rendre lisible le parcours des participants dans le projet.

## Moyens financiers

### Rémunération

Le budget total attribué à l'artiste ou au collectif pour la durée totale de la résidence est de 20 000 € TTC, versés par le Parc naturel régional du Vexin français sous forme d'une subvention, en deux fois, une partie au début du projet et l'autre en novembre 2025. Elle sera versée à une la structure (RIB, SIRET et statuts seront à fournir) et couvrira :

- la rémunération de l'artiste ou du collectif et des partenaires associés
- la cession des droits d'exploitation des œuvres créées durant la résidence (représentation, reproduction, etc. le cas échéant) jusqu'au 31 décembre 2025.

- les frais matériels de la réalisation du projet de la résidence, trace comprise. Une présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs correspondants devra être réalisée en fin de projet.
- les frais de déplacement et de logement, les repas durant la résidence-mission

A noter que le budget alloué sera réparti de la manière suivante :

- 15 000 € de rémunération artistique
- Un montant maximum de 5000 € pour la réalisation d'œuvres, réalisations participatives et productions

Le Parc mettra également à disposition un logement et espace de travail, situé sur la commune de Genainville, au lieudit Les-Vaux de-la-Celle, site archéologique gallo-romain. L'artiste ou le collectif sera logé au sein de la structure d'hébergement et de recherche. L'occupation du lieu pourra être partagée avec d'autres résidents.

Pour des raisons inhérentes à l'organisation de la mise à disposition du logement, le Parc devra avoir un planning prévisionnel de présence dès le début de la résidence et être prévenu en cas de changement du calendrier de présence trois semaines en amont.

## Cadre juridique

Une convention de résidence en territoire spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional du Vexin français et de la structure porteuse sera signée avant le début du projet.

## Bilan et utilisation de la subvention

La structure porteuse du projet devra remettre un bilan d'activité et un bilan financier dans les deux mois après la fin du projet. En cas de **non-réalisation ou de réalisation partielle** du projet, la structure devra en informer le PNR du Vexin français. Un remboursement total ou partiel (proportionnel à la réalisation du budget) pourra être demandé.

## Communication

Les artistes ou membres du collectif s'engagent à faire mention de la participation du ministère de la Culture, du Département du Val d'Oise et du PNR sur les supports de communication, et notamment à faire figurer leur logotype.

## Conditions de candidature

Peuvent candidater à l'appel à projets les artistes et collectifs artistiques portés juridiquement par une structure permettant de percevoir une subvention, personnalité morale (association, SCOP).

Critères d'éligibilité de l'artiste ou du collectif artistique :

- professionnels résidant en France
- maîtrise de l'usage oral de la langue française
- avoir à son actif une production significative
- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence en territoire
- être indépendant pour la réalisation technique de son travail
- être titulaire d'un permis de conduire et véhiculé (pas de véhicule à disposition)

# Mise en œuvre de l'appel à candidatures

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser par mail avant le 17 février 2025 à 17h (un accusé de réception sera envoyé) à :

Marie LORINE : responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines au Parc naturel régional du Vexin français, m.lorine@parcduvexin.fr

Florence DETE, chargée de projets culturels au Parc naturel régional du Vexin français – f.dete@parcduvexin.fr

### Il devra comporter :

1. La présentation de l'artiste ou du collectif artistique et des partenaires éventuels.
2. Une note faisant état d'expériences similaires qui explicitera les liens créés entre l'artiste, ou le collectif et la population.
3. Une liste des œuvres disponibles à des fins d'expositions ou de diffusion pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leurs présentations (inclus dans le budget)
4. Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé. Vous développerez votre vision de la thématique en écho à votre pratique et votre regard sur le territoire. Vous présenterez également la démarche proposée avec les différents groupes de participants et vous ferez une proposition pour la restitution finale. Cette dernière n'est pas engageante, elle évoluera au contact du terrain.  
Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée etc.
5. Le budget estimatif développé.
6. Le planning des disponibilités entre avril et novembre 2025.

Le dossier de candidature doit être envoyé en un seul fichier PDF, par mail, n'excédant pas 8 Mo.

## Comité de sélection

Les projets sont soumis à un comité de sélection composé de représentants de la DRAC Ile-de-France, du Parc naturel régional du Vexin français, du Conseil Départemental du Val d'Oise, des représentants des structures participantes détaillées au paragraphe « bénéficiaires »

Le comité se réunira pour étudier les projets et sélectionner les artistes ou collectifs en fonction des critères suivants :

- Adéquation entre le profil, l'expérience de l'artiste / collectif et l'objectif de co-construction de l'action artistique
- Prise en compte de la thématique
- Prise en compte de l'inscription territoriale de l'action artistique
- Prise en compte de la diversité des publics visés

Le comité de sélection se mobilisera également pour accompagner l'artiste ou le collectif pendant la résidence (mise en relation, facilitateur, soutien technique dans la mesure des moyens disponibles, etc.).

Les candidats sélectionnés seront auditionnés la semaine du 10 mars 2025 (les candidats retenus seront informés en amont)

Les candidats dont les dossiers n'auront pas été retenus recevront un courrier électronique.

## **Informations complémentaires**

Marie LORINE – Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines – PNR Vexin français – 01 34 48 66 02 – [m.lorine@parcduvexin.fr](mailto:m.lorine@parcduvexin.fr)

Florence DETE – Chargée de projets culturels – PNR Vexin français - 01 34 48 66 01- [f.dete@parcduvexin.fr](mailto:f.dete@parcduvexin.fr)

## ANNEXE 1

### Le territoire du Parc naturel régional du Vexin

#### Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il s'organise autour d'un projet de territoire concerté fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel, paysager et culturel. Les Communes, les Départements, et la Région adhérents au Syndicat mixte du Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grandes orientations du projet de territoire. Cette Charte prévoit les moyens de protéger et de valoriser la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... Elle prévoit aussi d'orienter le territoire dans une dynamique de développement durable, avec une gestion économe des ressources au regard des grands enjeux de transition écologique et énergétique. Elle décrit les mesures permettant de parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. Pour y parvenir, les Parcs fédèrent les différents acteurs du territoire, dans un objectif d'échange, d'innovation et d'expérimentation.

Pour en savoir plus :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>

#### Carte d'identité du territoire - le Parc naturel régional du Vexin français

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé "Parc naturel régional" depuis 1995.

Au nord-ouest de l'Ile-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Entité naturelle de caractère, le Vexin français offre des paysages et milieux étonnants (coteaux calcaires, marais, bois...) en Ile-de-France. Ce vaste plateau calcaire, dominant de 100 m environ les régions environnantes est délimité par la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'Ouest et la Troësne et l'Esches au nord. Le plateau est entaillé de vallées aux profils contrastés, tantôt longues, étroites et jalonnées de vallons (Viosne, Sausseron) ou qui s'épanouissent en véritables plaines alluviales (Aubette de Magny). Les paysages du Vexin français sont fortement marqués par une activité agricole où dominent les grandes cultures (blé, orge, colza). Surplombant le plateau, les buttes d'Arthies, de Rosne et de Marines dressent leur silhouette boisée et ont conservé leur chapeau de sable et de meulière. L'intérêt patrimonial du Vexin français réside à la fois dans la diversité des habitats naturels qui y sont représentés, la présence de sites écologiques reconnus au niveau européen, national et régional et la présence d'espèces animales et végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition.

La spécificité du Vexin français réside aussi dans son patrimoine architectural et bâti. Différents styles d'architecture se côtoient et témoignent d'une occupation ancienne et des différentes époques de

construction. En contrepoint à l'architecture remarquable des châteaux, églises et grands domaines agricoles, on note la simplicité du patrimoine rural du Vexin français (croix, moulins, fontaines, pigeonniers, lavoirs...). Aujourd'hui, la quasi-totalité des villages possède un ou plusieurs monuments protégés au titre des Monuments Historiques. Le Parc naturel régional du Vexin français s'attache à sauvegarder et à valoriser ce patrimoine, ainsi que les savoir-faire qui l'ont façonné. En 2014, le Vexin français est devenu le premier Parc naturel régional labellisé "Pays d'art et d'histoire" par le Ministère de la Culture.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

La procédure de renouvellement de classement du Parc est en cours. Un nouveau projet de territoire « la charte Horizon 2040 » (consultable via le lien suivant <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/revision-charte/contributions-et-documentation/>) vient d'être soumis à enquête publique. Le décret de renouvellement de classement est attendu au cours du 1er semestre 2026

#### *En bref*

Date de création : 9 mai 1995

2014 : Premier PNR labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la Culture et de la Communication

98 communes : 78 dans le Val d'Oise 20 dans les Yvelines

100 774 habitants

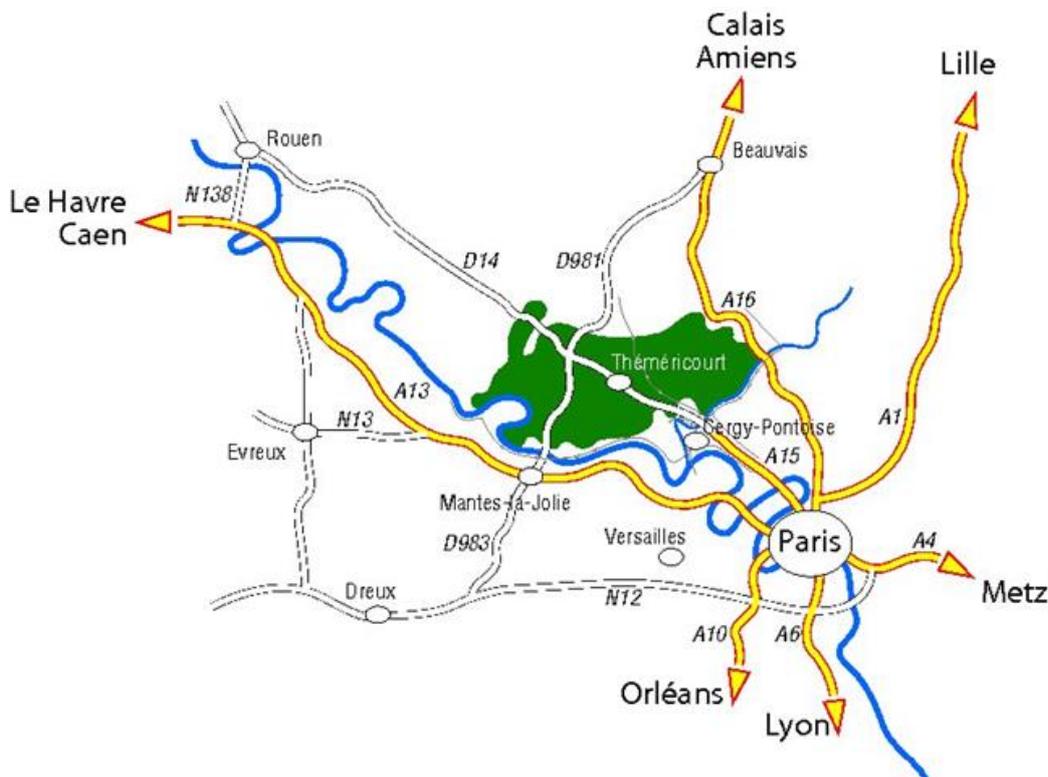
71 062 hectares

1 Communauté d'agglomération (Cergy Pontoise)

1 Communauté urbaine (GPS&O)

5 Communautés de communes (CC Vexin Centre, CC Sausseron Impressionnistes, CC Vexin Val de Seine, CC de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts, CC du Haut Val d'Oise)

3 Villes-portes (Issou, Limay, Meulan)



## ANNEXE 2

### Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle

#### Le Vexin français, terre d'archéologie

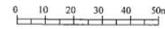
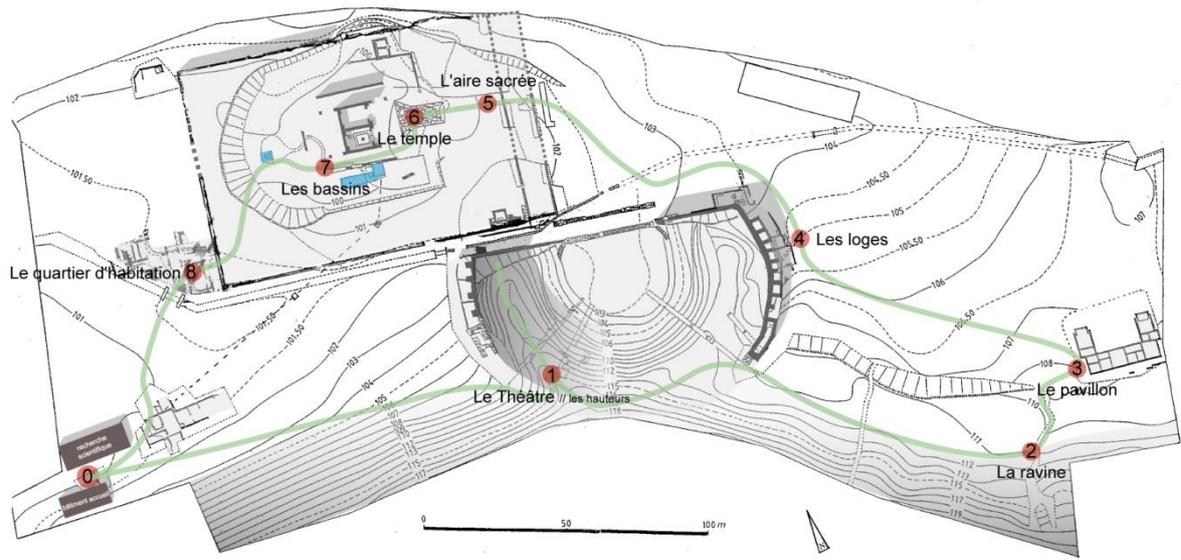
Ce territoire très anciennement habité recèle de nombreux vestiges d'occupation humaine : allées couvertes et polissoirs du Néolithique, éperon barré d'origine gauloise, voies et villas gallo-romaines, sépultures mérovingiennes...

Plusieurs acteurs locaux travaillant aujourd'hui avec le Parc se sont d'ailleurs attachés depuis longtemps à mettre au jour et à étudier ces témoins du passé, à l'instar du Centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF) ou de l'Association étudiante valdoisienne d'archéologie (AEVA). Le musée archéologique départemental, ouvert en 1983 à Guiry-en-Vexin, participe également activement à la connaissance, et à la reconnaissance, des monuments et objets archéologiques vexinois.

#### Le Vexin français, écrin d'un site archéologique d'exception

Le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville, classé Monument Historique, est remarquable entre tous. Ce vallon irrigué par une source fut le lieu, dès l'époque celtique, de pratiques cultuelles qui perdurent bien après la conquête romaine. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, le sanctuaire fut reconstruit. Le temple principal, encore en élévation sur plus de 5 mètres, la voie dallée le précédant, longue de 35 mètres, les bassins, le vaste théâtre et les temples secondaires, forment un ensemble monumental unique dans la région et l'un des rares vestiges gallo-romains du territoire accessible aux visiteurs.

Fouillé depuis 1935, le site a par ailleurs livré un mobilier de qualité et des décors aussi colorés que raffinés, pour la plupart déposés au musée de Guiry-en-Vexin. Les Vaux-de-la-Celle n'ont cependant pas livré tous leurs secrets : l'emplacement des thermes reste encore à déterminer et l'existence d'une véritable agglomération antique, pressentie grâce à la découverte dans les années soixante de quelques habitations, est à confirmer.



GENAINVILLE  
 Site archéologique "les Vaux de la Celle"  
 Cl. MH: 9 août 1941 et 23 juin 1981  
 Echelle: 1/1000

d'après relevé extrait de l'Etude Préliminaire de 1992 - mise à jour - SDAP 95 - décembre 2001

Plan du site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville.



## La structure d'accueil et de recherche

Actuellement, une campagne de fouilles est organisée chaque été par l'Université de Cergy-Pontoise aux Vaux-de-la-Celle, qui n'ont été explorés qu'à hauteur de 10% de leur superficie. La création, à proximité immédiate du site, d'une base de vie pour les fouilleurs et d'un espace d'accueil et de travail permet de disposer d'un lieu équipé qui permettra d'amplifier les recherches en programmant des chantiers tout au long de l'année.

La structure a également vocation à accueillir, à la journée, des groupes scolaires en leur procurant un lieu de restauration, un abri en cas d'intempéries ainsi qu'un espace didactique permettant aux enfants d'expérimenter le travail de fouilles et de reproduire les gestes des archéologues.

Elle pourra également ponctuellement être utilisée pour des réunions, visites, séminaires, résidences...

## Principes de construction de la structure d'accueil et de recherche

La conception et la mise en œuvre de cet équipement sont fondées sur une démarche de haute performance écologique, avec une attention particulière portée à la gestion des ressources et à l'inscription dans le site de la structure. Celle-ci se compose de deux bâtiments reliés par une galerie, destinés pour le premier à accueillir le public et les chercheurs (avec un espace modulable en cafétéria, salle d'exposition temporaire ou lieu de conférence) et, pour le second, à servir de base de vie pour les fouilleurs. Ils sont constitués d'une ossature en bois revêtue d'une couverture en tôle sur les parties fermées et habitées, d'une couverture textile ou en tôle pour la galerie et d'un parement de façades en clins verticaux d'essences résineuses non traitées ; ils sont parés de fenêtres en bois.

Le bâtiment abritant la base de vie des fouilleurs est équipé de mobiliers de couchage, de sanitaires et d'une cuisine, de sorte qu'une vingtaine de chercheurs peuvent vivre sur le site en relative autonomie.

